

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2835

présenté par
M. Berteloot

ARTICLE PREMIER

Supprimer l’alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vue de l’urgence de la sauvegarde de la souveraineté alimentaire française, imposer à l’État de mener une politique de parité de genre au sein des agriculteurs ne semble pas être une priorité. Cela viendrait alourdir et complexifier la mise en œuvre des politiques publiques.